

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

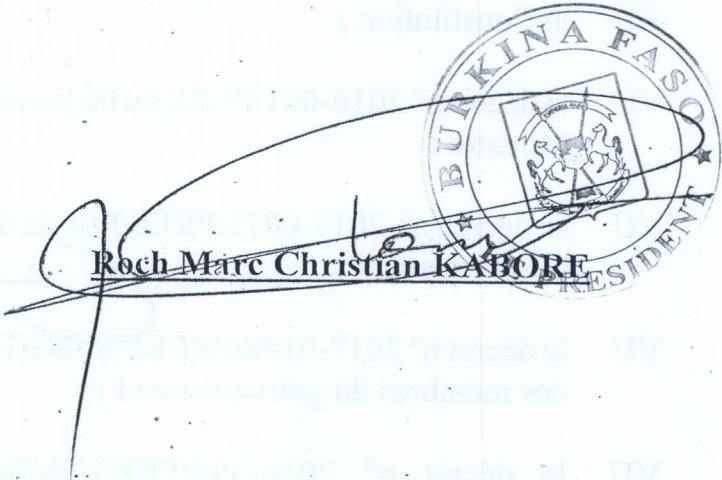
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-398/PRES/PM/MTMUSR du 23 mai 2016 portant organisation du Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
- Sur proposition du Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 octobre 2017 ;

DECRETE

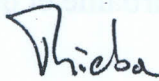
ARTICLE 1 : Monsieur Azakaria TRAORE, Mle 98 060 B, Ingénieur en études et exploitation de l'aviation civile, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

ARTICLE 2 : Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 decembre 2017

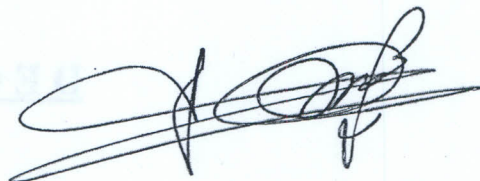

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre des Transports, de la Mobilité
Urbaine et de la Sécurité Routière ;



Souleymane SOULAMA